



La corse, l'exception.

Rubrique : actualités - Date : mardi 4 janvier 2011

Guillaume Bernadeau du site 24ore.fr aborde la problématique du tabac en Corse

"La Corse continue de bénéficier d'une exception fiscale sur la vente de cigarettes. Jusqu'en 2015, l'île échappe à la réglementation de l'Union européenne. Les cigarettes sont vendues 25% moins chères que sur le continent. Bruxelles a donné son accord sur une nouvelle période de transition en janvier 2010. Grâce au député UMP de Haute-Corse, Sauveur Gandolfi-Scheit. Qui s'est battu comme un beau diable, auprès du gouvernement, et notamment d'Eric Woerth, en 2009, pour décrocher cette nouvelle dérogation. Cette exception dure depuis deux siècles. Depuis un décret impérial de 1811. Mais à l'échéance de 2015, la fiscalité devra être alignée sur celle du continent. Le député - s'il est réélu en 2012 - devra remonter au front pour faire bénéficier d'une énième dérogation.

Arguments qui ont fait mouche. En 2009, les taxes sur le tabac ont rapporté 66 millions d'euros, allant pour un tiers aux conseils généraux, pour les deux tiers restants à la CTC. Mais c'est l'argument de l'emploi que le tabac génère, qui a été mis en avant pour bénéficier de l'exception. Selon le député, l'industrie et la vente de tabac représentent pas moins d'un millier d'emplois. Sans compter que 60% des ventes s'effectuent en période estivale. Des arguments qui ont été entendus.

Contournement. Le poids de cette industrie dans le tissu économique local alimente donc cette exception. La DNF (Droit des non-fumeurs) met en accusation le lobbying de cette industrie qui « n'a ni foi, ni loi » pour contourner la loi Evin. Ce qui pourrait également expliquer la non-implication de l'Etat dans le respect de la loi sur le tabagisme dans les lieux publics."

[Lire la suite de l'article sur 24ore.fr](#)